

Paris, le 15 juin 2010

Foncière des Régions : Avis aux titulaires de bons de souscription d'actions émis par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 15 décembre 2009 (les « BSA »)

Les titulaires de BSA de la société Foncière des Régions (la « Société ») sont informés que l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 28 mai 2010 a, aux termes de sa troisième résolution, approuvé une (i) distribution ordinaire d'un montant de 5,10 € par action, au profit des seules actions admises aux négociations sur le Compartiment A – Code ISIN : FR0000064578, soit une distribution ordinaire d'un montant total de 247 942 115,10 € prélevée sur le poste « Prime de fusion » et le poste « Prime d'émission » et (ii) une distribution extraordinaire d'un montant de 1,80 € par action, au profit de l'ensemble des actions, soit une distribution extraordinaire d'un montant total de 94 305 825 € prélevée sur le poste « Prime d'émission ».

Afin de préserver les droits des titulaires de BSA, en raison de la distribution extraordinaire de 94 305 825 € prélevée, conformément aux règles d'ajustement mentionnées à l'article 4.10.2.4 de la note d'opération relative à l'émission et l'attribution des BSA visée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro de visa 09-356 du 27 novembre 2009, le Directoire de la Société a procédé dans sa séance du 11 juin 2010 à un ajustement de la parité d'exercice des BSA..

Il en résulte qu'au titre de la nouvelle parité d'exercice 15 BSA et un prix de souscription de 65 € permettront de souscrire à 1,026 action de la Société.

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article 4.11 de la note d'opération relative à l'émission et l'attribution des BSA, lorsque le nombre d'actions ainsi calculé en fonction de cette nouvelle parité d'exercice ne sera pas un nombre entier, le porteur de BSA pourra demander qu'il lui soit délivré :

- soit le nombre entier d'actions immédiatement inférieur et dans ce cas, il lui sera versé une soulte en espèces égale au produit de la fraction d'action formant rompu par la valeur de l'action, égale au dernier cours coté sur Euronext Paris lors de la séance de bourse qui précède le jour du dépôt de la demande d'exercice des BSA ;
- soit le nombre entier d'actions immédiatement supérieur, à la condition de verser à la Société une somme égale à la valeur de la fraction d'action supplémentaire ainsi demandée, évaluée sur la base prévue à l'alinéa précédent.

Au cas où le porteur de BSA ne préciserait pas l'option qu'il souhaite retenir, il lui sera remis le nombre entier d'actions de la Société immédiatement inférieur assorti de la soulte en espèces tel que décrit ci-dessus.

Calendrier financier :

9 juin 2010 après clôture : Détachement du dividende
10 juin au 1^{er} juillet 2010 : Période d'option pour recevoir le dividende de 3,30 € en actions nouvelles FdR
13 juillet 2010 : Paiement du dividende
27 juillet 2010 : Publication des résultats semestriels 2010

Relations investisseurs

Philippe Le Trung
Tél : + 33 (0)1 58 97 52 04
philippe.letrung@fdr.fr

Sébastien Bonneton
Tél : + 33 (0)1 58 97 52 44
sebastien.bonneton@fdr.fr

Relations presse

Philippe Boyer
Tél : + 33 (0)1 58 97 52 23
philippe.boyer@fdr.fr

Service Relations Actionnaires

N° 0 805 400 865

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

A propos de Foncière des Régions

Foncière des Régions, foncière partenaire

Foncière des Régions est une société immobilière cotée de référence qui dispose de caractéristiques uniques :

- une foncière à dominante bureaux
- le partenaire immobilier des grandes entreprises (France Télécom, EDF, Accor, Dassault Systèmes, Suez Environnement, Telecom Italia, ...)
- une forte visibilité des revenus locatifs
- une stratégie d'amélioration continue du patrimoine (qualité et efficacité des actifs, performance environnementale...).

Société d'Investissement Immobilier Cotée (SIIC), Foncière des Régions déploie avec succès son business model de Foncière partenaire dans d'autres secteurs d'activités (logistique, murs d'exploitation, ...).

Foncière des Régions est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris (FR0000064578 - FDR) et admise au SRD. Le titre Foncière des Régions rentre dans la composition des indices MSCI, SBF 120, Euronext IEIF « SIIC France », CAC Mid100 ainsi que dans les indices de référence des foncières européennes : EPRA et GPR 250.

Chiffres clés à fin 2009

- 9,3 Md€ de patrimoine (part du groupe)
- 526 M€ (part du groupe) de revenus locatifs
- 337 collaborateurs en France
- 7 Directions régionales en France

Pour en savoir plus : www.foncieredesregions.fr